



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES)

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

**CADES**

139, Rue de Bercy - 75012 Paris

*Ce rapport contient 43 pages*

Référence : HV – 213-009



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## CADES

Siège social : 139, Rue de Bercy, 75012 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de l'Agent Comptable de la CADES et du Président de la CADES le 29 septembre 2021, conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit, applicable à la CADES, en vertu de l'avis 99-04 du CNC. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Le paragraphe 4 des principes et méthodes comptables précise les modalités de comptabilisation de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CSG) :

- Les revenus de CRDS et les revenus de CSG comptabilisés sont issus des notifications envoyées à la CADES par l'ACOSS et la direction générale des finances publiques (DGFIP) qui sont les organismes collecteurs. Les compétences de la CADES en matière de recettes se limitent à une vérification comptable formelle des pièces produites par les organismes recouvreurs ;
- Pour l'arrêté semestriel, en l'absence de notifications spécifiques des organismes recouvreurs identiques à celles envoyées annuellement, la CADES a :
  - évalué les produits à recevoir sur la base des produits notifiés au mois de juillet par les organismes recouvreurs ;
  - estimé un montant de créances brutes identique à celui du 31 décembre 2020 sur la base des notifications mensuelles de l'ACOSS (produits notifiés versus encaissements notifiés) ;
  - apprécié, sur la base des analyses du contexte économique du premier semestre et des effets de la crise sanitaire Covid-19, un taux provisionnement des créances identique à celui estimé au 31 décembre 2020.

En mai 2021, la Cour des comptes a été dans l'incapacité de certifier les comptes 2020 de l'activité recouvrement de l'ACOSS. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de conclure sur le montant des produits à recevoir, des créances brutes et des dépréciations de ces créances comptabilisées au titre des revenus de CRDS et CSG.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables du Plan Comptable des Etablissements de Crédit, applicable à la CADES, en vertu de l'avis 99-04 du CNC, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

## **II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense, le 30 septembre 2021

KPMG S.A.

Hubert de Vaumas

Associé

## BILAN

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	20 902,22	20 735,62	9 910,82
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. A vue	0,12	0,01	0,09
. A terme	-	-	-
Immobilisations incorporelles (note 2)	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 2)	-	-	-
Autres actifs (note 3)	1 030,90	846,00	1 866,50
Comptes de régularisation (note 4)	2 360,46	2 259,93	2 067,64
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 293,70</b>	<b>23 841,56</b>	<b>13 845,05</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. A vue	-	-	-
. A terme	1 017,44	1 017,49	1 003,37
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	12 058,36	12 881,64	10 489,27
. Emprunts obligataires et assimilés	112 969,05	88 469,37	92 545,62
. Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres passifs (note 7 et 7-bis)	20 815,86	1 307,07	354,75
Comptes de régularisation (note 8)	2 130,65	1 941,80	2 381,14
<b>Sous total endettement</b>	<b>148 991,36</b>	<b>105 617,37</b>	<b>106 774,15</b>
Provisions (note 8 bis)	75,03	87,03	75,02
Dotation en immeubles	181,22	181,22	181,22
Report à nouveau	- 133 185,36	- 89 274,01	- 109 274,01
Résultat	8 231,45	7 229,95	16 088,65
<b>Situation nette -</b>	<b>124 772,69</b>	<b>- 81 862,84</b>	<b>- 93 004,14</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 293,70</b>	<b>23 841,56</b>	<b>13 845,05</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>345,12</b>	<b>280,22</b>	<b>555,40</b>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	41,40	31,62	78,86
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
. Autres intérêts et produits assimilés	303,72	248,60	476,54
<b>Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>993,63</b>	<b>1 084,30</b>	<b>2 067,08</b>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	22,90	20,88	43,77
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	970,73	1 063,42	2 023,31
<b>Commissions (charges) (note 10)</b>	<b>30,73</b>	<b>3,02</b>	<b>27,01</b>
<b>Gain ou perte sur portefeuilles de négociation et assimilés (note 11)</b>	-	-	-
. Solde des opérations de change	-	-	-
<b>Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 11 bis)</b>	-	-	-
. Résultat net sur titres de placement	-	-	-
<b>Gain ou perte de change sur opérations de fonctionnement (note 11 ter)</b>	-	-	-
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	-	-	<b>0,01</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>679,25</b>	<b>807,11</b>	<b>1 538,69</b>
<b>Charges générales d'exploitation (note 13)</b>	<b>1,26</b>	<b>1,04</b>	<b>1,73</b>
. Frais de personnel	0,51	0,59	0,95
. Autres frais administratifs	0,75	0,45	0,78
<b>Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	-	-	-
<b>Autres produits d'exploitation :</b>	<b>8 959,56</b>	<b>8 338,80</b>	<b>17 994,39</b>
. Produits liés à la CRDS et à la CSG (notes 12 bis et 12-1 bis)	7 909,56	7 288,80	15 882,52
. Produits liés aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement (note 12-2 bis)	-	-	0,97
. Produits du Fonds de réserve pour les retraites (note 12-3)	1 050,00	1 050,00	2 100,00
. Produits immobiliers (note 13 bis)	-	-	-
. Reprise de provisions sur créances (note 12 bis, 12-1 bis et 12-2 bis)	-	-	9,87
. Autres reprise de provisions pour risques (note 14 bis)	-	-	2,97
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>47,60</b>	<b>300,70</b>	<b>365,35</b>
. Charges liées à la CRDS et à la CSG (notes 12 bis et 12-1 bis)	47,60	45,23	143,49
. Charges liées aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement (note 12-2 bis)	-	-	-
. Versement à l'Etat (note 14)	-	-	-
. Dotation aux provisions sur risques divers (note 14)	-	-	-
. Dotation aux provisions sur créance (note 12 bis, 12-1 bis et 12-2 bis)	-	255,47	221,86
. Charges immobilières (note 13 bis)	-	-	-
<b>Changeements d'estimations et corrections d'erreurs (note 15 bis)</b>	-	-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 231,45</b>	<b>7 229,95</b>	<b>16 088,61</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	8 231,45	7 229,95	16 088,61
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>8 231,45</b>	<b>7 229,95</b>	<b>16 088,61</b>
<b>Produits exceptionnels (note 15)</b>	-	-	0,04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 231,45</b>	<b>7 229,95</b>	<b>16 088,65</b>

## FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>Produit net bancaire</b>	- 679	- 807	- 1 539
Primes d'inflation	84	12	16
Provisions pour instruments financiers	-	-	-
Amortissement des primes et soultes	- 70	- 36	- 83
Variation intérêts courus	148	136	219
<b>Flux de trésorerie net bancaire</b>	<b>(A) - 517</b>	<b>- 720</b>	<b>- 1 856</b>
<b>Produit net d'exploitation</b>	<b>8 911</b>	<b>7 919</b>	<b>17 627</b>
Variation produits à recevoir sur CRDS et CSG	119	102	127
PAR sur les prélèvements sociaux fixés à 2,2%	-	-	-
Variation produits à recevoir sur prélèvements sociaux	-	-	-
Variation charges à payer diverses	19 997	1	348
Produits constatés d'avance	1 050	1 050	-
Dotation ou reprise de provisions diverses	0	0	209
<b>Flux net des produits d'exploitation</b>	<b>(B) 30 077</b>	<b>9 071</b>	<b>17 362</b>
<b>Flux de trésorerie net des activités opérationnelles (C=A+B)</b>	<b>29 560</b>	<b>8 351</b>	<b>15 506</b>
<b>Flux de trésorerie net des opérations financières (D)</b>	<b>21 431</b>	<b>9 333</b>	<b>11 349</b>
<b>Reprises de dettes (E)</b>	<b>- 40 000</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>
<b>Flux net de trésorerie (C+D+E)</b>	<b>10 991</b>	<b>17 683</b>	<b>6 854</b>
<i>Solde trésorerie début de période</i>	<i>9 911</i>	<i>3 057</i>	<i>3 057</i>
<i>Solde trésorerie fin de période</i>	<i>20 902</i>	<i>20 736</i>	<i>9 911</i>
<b>Flux net de trésorerie</b>	<b>10 991</b>	<b>17 679</b>	<b>6 854</b>

Le tableau de trésorerie est structuré autour des éléments suivants :

- A - flux de trésorerie net bancaire

Il s'agit du produit net bancaire (dettes, produits financiers dérivés et instruments de trésorerie), déduction faite des revenus et des dépenses qui n'ont pas un impact sur la trésorerie (provisions, amortissements des primes d'émission ou de remboursement, intérêts courus, réévaluation des obligations indexées sur l'inflation...).

- B - flux de trésorerie net d'exploitation

Il s'agit du résultat d'exploitation (principalement les ressources de CRDS, de CSG, des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et sur les produits de placement, et du versement du FRR), déduction faite des revenus et des dépenses sans incidence sur la trésorerie (produits à recevoir ou charges à payer).

- C - flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Il est composé des flux de trésorerie net bancaire et d'exploitation (C = A + B).

- D - flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Il s'agit des flux de trésorerie liés aux émissions de dette et aux remboursements qui ont eu lieu au cours de la période.

- E - reprises de dette sociale

La dette sociale reprise représente le montant comptabilisé en situation nette au cours de la période par la CADES, au titre des reprises de dettes auprès des organismes de Sécurité sociale.

La variation de trésorerie nette est composée par les différents flux de trésorerie :

- flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (C) ;
- flux de trésorerie net provenant des activités de financement (D) ;
- reprises de dette sociale (E).

## HORS BILAN

En millions d'euros (notes 16 à 18)	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES (note 18)</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Versements à différentes caisses et organismes de Sécurité sociale (article 4.IV ordonnance 96-50 du 24/01/96)	-	-	-
. Reprise de dette prévue par LDSA n°2020-992 du 7 août 2020	76 000,00	-	116 000,00
. Engagements de financements donnés : prises en pension, achats de devises, billets de trésorerie	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS (note 18)</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit : lignes de trésorerie et de crédit	1 200,00	1 200,00	1 200,00
. Engagements reçus d'établissements de crédit : lignes de crédit en billets de trésorerie	-	-	-
. Engagements de financement reçus : emprunts	-	-	-
. Engagements de financement reçus : papiers commerciaux et mises en pension	-	-	-
. Engagements de financement reçus : versements du Fonds de réserve pour les retraites	19 350,00	8 400,00	21 450,00

## ANNEXES AUX COMPTES

### FAITS MARQUANTS DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2021

- **Reprise de dettes des organismes de Sécurité sociale**

Le Décret n° 2021-40 du 19 janvier 2021 a fixé les reprises de dettes pour l'exercice 2021 à 40 milliards d'euros, correspondant à :

- 11 milliards d'euros de déficits passés,
- 5 milliards d'euros de dette des hôpitaux,
- 24 milliards d'euros de déficits prévisionnels.

Au titre du premier semestre 2021, conformément aux articles 1, 2, 3 et 4 du Décret, 20 milliards d'euros ont été versés aux organismes de Sécurité sociale. Ces versements sont répartis de la manière suivante :

- 11 milliards d'euros au titre des déficits passés,
- 5 milliards d'euros au titre de la reprise de la dette des hôpitaux,
- 4 milliards d'euros au titre de la reprise des déficits sociaux prévisionnels 2020.

Au titre de l'article 3 du Décret, la CADES doit verser 20 milliards d'euros au titre des déficits prévisionnels au cours du second semestre 2021 sur la base de quatre échéances de 5 milliards. Ces 20 milliards restant à payer au second semestre 2021 ont été comptabilisés en autres dettes auprès des organismes de Sécurité sociale dans les comptes semestriels de la CADES au 30 juin 2021.

- **Crise sanitaire liée au Covid 19**

La reprise généralisée de l'activité a permis de retrouver un niveau de recettes de CRDS et de CSG équivalent à l'année 2019 avec principalement une hausse sur les traitements et salaires en raison de l'arrêt du recours massif au chômage partiel.

Par ailleurs, les encaissements étant quasiment identiques aux produits notifiés de CRDS et de CSG sur le premier semestre 2021, les créances brutes sur CSG et CRDS restent identiques et compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et des effets de la pandémie Covid 19, le taux de provisionnement de ces créances n'a pas été modifié au 30 juin 2021.

- **Opérations financières**

- **Emissions (hors papiers commerciaux)**

La CADES a emprunté 29,59 milliards d'euros :

- Trois emprunts et six abondements souscrits sous le programme de droit français en EUR, pour un montant de 16,10 milliards d'euros ;
- Trois emprunts souscrits sous le programme de droit anglais en USD, pour un montant de 11,52 milliards d'euros ;
- Un emprunt souscrit sous le programme de droit français en CNY, pour un montant de 0,28 milliard d'euros ;
- Un emprunt souscrit sous le programme de droit français en GBP, pour un montant de 1,69 milliards d'euros.

- **Remboursements (hors papiers commerciaux)**

La CADES a remboursé 10,44 milliards d'euros à l'échéance :

- Un emprunt souscrit sous le programme de droit français en EUR, pour un montant de 5,75 milliards d'euros ;
- Un emprunt souscrit sous le programme de droit français en CHF, pour un montant de 0,13 milliard d'euros ;
- Deux emprunts souscrits sous le programme de droit anglais en USD, pour un montant de 4,56 milliards d'euros.

- **Lignes de crédit**

Les engagements reçus au 30 juin 2021 sont :

- Cinq accords de mobilisation de ligne de trésorerie permettant à la CADES l’approvisionnement direct de son compte de dépôt de fonds en euros ouvert sur les livres de la Banque de France, pour un montant total de 1,2 milliards d’euros, accords annulables par les contreparties avec un préavis de 30 ou 60 jours selon la contrepartie.

## **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. Principes généraux d'évaluation et de présentation**

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique.

Etant donnée l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

La présentation des comptes est conforme au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Dans l'avis CNC 99-04, le CNC a considéré que la CADES pouvait présenter certaines opérations de façon spécifique. Ainsi, la CADES présente au niveau de son compte de résultat des produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement les recettes de CRDS et CSG, les opérations sur son patrimoine immobilier et les versements qu'elle effectue à l'Etat et aux organismes de Sécurité sociale.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1 remplacée par la nomenclature commune des établissements publics au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en vue de leur production à la Cour des comptes.

### **2. Spécificités de la CADES**

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure donc la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre. Le résultat correspond aux ressources attribuées à la CADES auxquelles sont retranchées les charges financières relatives à son endettement externe.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

### **3. Reprises de dettes des organismes de Sécurité sociale**

A la date d'entrée en vigueur du Décret fixant les montants et les dates des versements à effectuer par la CADES au titre de la reprise des déficits des organismes de Sécurité sociale prévus par les Lois de financement de la Sécurité sociale, les montants à verser sont comptabilisés en dettes auprès des organismes de Sécurité sociale en contrepartie de la situation nette dans la rubrique « Report à nouveau ».

Lorsque les versements effectifs de la CADES aux organismes de Sécurité sociale déterminés sur la base de déficits provisoires sont supérieurs aux déficits ultérieurement constatés, la CADES peut faire l'objet d'une régularisation en sa faveur. Ces régularisations sont comptabilisées en contrepartie de la situation nette dans la rubrique « Report à nouveau » lors du versement.

La reprise des déficits prévus par les Lois dont les montants et les dates de versement n'ont pas été encore fixés par décret est présentée en engagement hors bilan.

#### **4. Ressources de la CADES**

La Loi ordinaire n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie qui modifie l'Ordonnance n° 96-50 a prolongé la durée de vie de la CADES initialement prévue en 2024, jusqu'au 31 décembre 2033 et octroie les ressources suivantes à la CADES sur les années futures :

- maintien de 0,5 point de CRDS jusqu'à l'extinction de ses missions ;
- maintien de 0,6 point de CSG jusqu'en 2023 puis 0,45 point de 2024 à 2033 ;
- un versement annuel de 2,1 milliards d'euros du FRR jusqu'en 2024 puis 1,45 milliard d'euros de 2025 à 2033.

##### **4.1 - Contribution au remboursement de la dette sociale**

###### ▪ Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente Ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale » (article 6 de l'Ordonnance).

###### ▪ Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- d'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants... ;
- d'autre part, les revenus du patrimoine, les produits des placements, les ventes de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité et les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus de la vente des métaux précieux et de bijoux sont centralisées par les services financiers de l'Etat (DGFIP et DGDDI) avant d'être reversées à la CADES.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement ainsi que sur les revenus issus du patrimoine, des placements ainsi que des jeux, sont quotidiennement reversées par l'ACOSS à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

###### ▪ Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'Ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre chargé de la Sécurité sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5 %.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle essentiellement par le réseau de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1 % constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5 %) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,6 %).

Les montants de CRDS affectés à la CADES sont retracés en « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat. Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation ».

###### ▪ Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le Code de la Sécurité sociale qui fixe dans ses articles L114-5 et D-114-4-4, le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du

régime général de Sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif. Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir et produits constatés d'avance pour l'arrêté annuel, la CADES reçoit des organismes de recouvrement, une notification des évaluations des montants à rattacher à l'exercice et non encore encaissés et des créances de cotisations de CRDS qui restent à recouvrer par l'ACOSS. Les provisions sur ces créances de CRDS sont notifiées par l'ACOSS et sont estimées à partir d'un taux statistique annuel déterminé en fonction de l'antériorité de la créance et pour les créances provenant des reports d'échéance octroyés suite à la crise sanitaire Covid 19 à partir d'une estimation de la recouvrabilité de ces créances dans le contexte économique actuel. Ces provisions sont comptabilisées en réduction des créances brutes comptabilisées à l'actif de la caisse.

Pour l'arrêté semestriel, en l'absence de notifications spécifiques des organismes recouvreurs identiques à celles envoyées annuellement, la CADES a :

- évalué les produits à recevoir sur la base des produits notifiés au mois de juillet par les organismes recouvreurs (cf. Note 4) ;
- estimé un montant de créances brutes identique à celui du 31 décembre 2020 sur la base des notifications mensuelles de l'ACOSS (produits notifiés versus encaissements notifiés) ;
- apprécié sur la base des analyses du contexte économique du premier semestre et des effets de la crise sanitaire du Covid 19, un taux de provisionnement des créances identique à celui estimé au 31 décembre 2020

S'agissant de la perception de la CRDS, il est rappelé que la CADES ne joue à aucun moment le rôle de collecteur primaire puisqu'elle reçoit des organismes tiers, au premier titre desquels l'ACOSS, puis le réseau de la direction générale des finances publiques (DGFIP), l'ensemble des ressources qui lui reviennent.

Sa mission se limite à la vérification de l'adéquation entre les sommes transférées et les pièces comptables produites, tandis qu'incombent au collecteur, en contrepartie d'une rémunération correspondant à 0,5 % des sommes recouvrées, outre le transfert de sommes, la vérification de l'assiette ainsi que les mesures de redressement ou de mise en recouvrement.

En conséquence, les compétences de la CADES en matière de recettes se limitent à une vérification comptable formelle des pièces produites par les organismes recouvreurs.

#### **4.2 - Contribution sociale généralisée**

La Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2009 n° 2008-1330 a étendu la mission de la CADES en lui confiant 27 milliards d'euros de dettes supplémentaires au titre du déficit de l'assurance maladie (14,1 milliards d'euros), de l'assurance vieillesse (8,8 milliards d'euros) et du fonds de solidarité vieillesse (4 milliards d'euros).

Conformément à la Loi organique du 2 août 2005, une augmentation de la ressource a été votée par le Parlement, permettant ainsi de ne pas allonger la durée de vie de la CADES. Cette nouvelle ressource correspond à une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG). Celle-ci est versée à la CADES depuis l'exercice 2009 à hauteur de 0,2 % et a été portée, à compter de l'exercice 2011 à 0,48 %, puis à 0,60 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et les produits de placement assujettis et à 0,30 % pour les gains aux jeux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Loi ordinaire n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie qui modifie l'Ordonnance n° 96-50 prévoit le maintien de 0,6 point de CSG jusqu'en 2023 puis 0,45 point de 2024 à 2033.

Il s'agit d'une ressource à assiette large qui porte d'une part, sur les revenus d'activité et de remplacement et d'autre part, sur les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, les revenus issus des jeux. La différence d'assiette entre la CRDS et la CSG concerne notamment les revenus de la vente de métaux précieux et de bijoux, des jeux et des prestations familiales.

Les circuits de versement et les modalités de comptabilisation sont identiques pour la CRDS et la CSG (cf. 4.1).

### **4.3 - Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement**

La Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010, allouait à la CADES à compter de 2011 une fraction de 1,3 % des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement, mentionnés aux articles 245-14 et 245-15 du Code de la Sécurité sociale. Le taux de ces prélèvements est fixé à 5,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le versement des 1,3 % des prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement a été remplacé par une augmentation de 0,12 % de la fraction de la CSG versée à la CADES.

### **4.4 - Ressources provenant du Fonds de réserve pour les retraites**

La Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité sociale pour 2011 prévoit que le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) verse du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'en 2024, au plus tard le 31 octobre, 2,1 milliards d'euros à la CADES, soit au total 29,4 milliards d'euros. La Loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a prévu un versement complémentaire annuel de 1,45 milliard d'euros de 2025 à 2033. Le calendrier et les modalités de ces versements sont fixés par convention entre les deux établissements.

Cette ressource annuelle versée par le FRR est comptabilisée en produit de l'exercice.

L'engagement du FRR à verser les ressources annuelles subséquentes est comptabilisé en hors bilan en « engagements reçus du Fond de réserve pour les retraites ».

### **5. Patrimoine privé à usage locatif**

La totalité du patrimoine dévolu au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la CADES en vertu de l'article 9 de l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 et constaté au niveau du compte de capital « Dotation en immeubles » a été cédée.

Pour le compte de la CADES, la CNAV assurait jusqu'à la fin de la convention la gestion des droits et obligations résiduels liés à ces immeubles.

La convention de gestion, signée en décembre 1999, avec la CNAV concernant tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles a pris fin le 31 décembre 2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la CADES gère en propre ces dossiers contentieux.

L'agent comptable effectue les prises en charge et comptabilise les recouvrements au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

Au 30 juin 2021, les dossiers contentieux sont soldés.

### **6. Opérations en devises**

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multidevises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.
- Les taux de change appliqués au 30 juin 2021 (source BCE) sont les suivants :

USD :	1,1884	SEK :	10,1110	GBP :	0,8581
AUD :	1,5853	NOK :	10,1717	MXN :	23,5784
CHF :	1,0980	NZD :	1,7026	HKD :	9,2293
CAD :	1,4722	TRY :	10,3210	JPY :	131,43
ZAR :	17,0114	SGD :	1,5976	CNY :	7,6742

- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat.

- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

## **7. Pensions livrées sur titres**

Seules des valeurs d'Etat ou des valeurs garanties par l'Etat peuvent constituer la garantie prise en pension dans le cadre du placement des disponibilités de la CADES.

Les titres pris en pension sont présentés dans la rubrique créances sur établissements de crédit.

## **8. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

## **9. Emprunts obligataires**

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal (s'ils sont remboursés au pair), augmenté des dettes rattachées. Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac pour l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction de l'index d'inflation à la date d'arrêté, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

Les références d'inflation sont les suivantes :

IPC au 30 juin 2021 :	104,99633
Indice Cadesi 2021 :	1,10221
Indice Cadesi 2024 :	1,08083

Les primes d'émission positives constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en « commissions ».

## **10. Contrats d'échange de taux ou de devises**

Les engagements relatifs aux opérations de couverture sur des instruments financiers à terme de taux ou de change sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises conclus à titre de couverture. Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le conseil d'administration. Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata-temporis au compte de résultat.

Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée, sont constatés sous les rubriques « autres intérêts et produits ou charges assimilés » du compte de résultat, symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Dans le cas de soultes provenant de swaps qui couvrent une dette à l'émission, la partie économique venant couvrir les frais d'émission du titre sous-jacent est rapportée en totalité au résultat au moment de la constatation de la soultte. Ce traitement permet de donner une image exacte de la situation patrimoniale des émissions

transformées par un contrat d'échange comportant ces soultes et a pour conséquence un lissage prorata temporis de l'équivalent des frais d'émission.

### **11. Provisions**

La CADES ne constate pas de provision à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

### **12. Fiscalité**

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

En outre, les plus-values de cessions des immeubles transférés des caisses de Sécurité sociale n'ont donné lieu à aucune imposition au titre de l'impôt sur les sociétés.

### **13. Gestion du risque de contrepartie**

La CADES est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de marchés à terme.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché à terme AFB ou FBF prévoyant des appels de marge quotidiens ou hebdomadaires selon la contrepartie et l'accord en place.

#### **1. Les opérations de placement**

La CADES peut placer ses disponibilités en valeurs d'Etat ou en valeurs garanties par l'Etat, par l'utilisation de pensions livrées ou d'achat de titres.

Dans le cas de pensions livrées, en échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension, un titre d'Etat (OAT, BTF) ou garanti par l'Etat. Les pensions sont essentiellement négociées avec des spécialistes en valeur du Trésor (SVT) ou des contreparties ayant une notation minimale de long terme AA.

Des appels de marge quotidiens permettent de réduire de façon substantielle le risque de contrepartie sur les pensions livrées.

#### **2. Les opérations sur instruments de marchés à terme**

Afin de gérer son risque de taux et de neutraliser le risque de change et/ou de structure, la CADES négocie des instruments sur les marchés à terme (swaps de taux, swaps de devises, asset swaps).

Du fait d'appels de marge quotidiens ou hebdomadaires, le risque résiduel en cas de défaillance d'une contrepartie est extrêmement réduit sur ce type d'instruments.

### **14. Opérations sur titres de placement**

Le portefeuille de titres de placement composé de titres à taux fixe émis par l'Etat est classé dans le poste « Effets publics et valeurs assimilés ».

Les titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dans la rubrique intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### **15. Réforme IBOR et remplacement de l'EONIA par l'EuroSTR**

Une réforme des indices de références de taux (« IBOR ») est en cours au niveau des marchés.

La CADES n'a pas d'exposition sur les taux IBOR, faisant l'objet d'une transition.  
Concernant le remplacement de l'EONIA par l'EuroSTR, la CADES estime que ses effets n'auront pas d'impact significatif dans les comptes.

## NOTES

### LE BILAN

Au 30 juin 2021, le bilan s'établit à 24 293,70 millions d'euros pour un endettement global de 148 991,36 millions d'euros. La situation nette ressort à – 124 772,69 millions d'euros.

### L'ACTIF

#### Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>BANQUES CENTRALES</b>	<b>20 902,22</b>	<b>20 735,62</b>	<b>9 910,82</b>
Banques centrales	20 902,22	20 735,62	9 910,82
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	-	-	-
Achats de titres d'Etat (< 3 mois)	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>0,12</b>	<b>0,01</b>	<b>0,09</b>
<b>A vue</b>	<b>0,12</b>	<b>0,01</b>	<b>0,09</b>
Comptes ordinaires débiteurs	0,12	0,01	0,09
Titres reçus en pension livrée à vue	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
<b>A terme</b>	-	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)	-	-	-
. dont pensions sur bons du trésor	-	-	-
. dont pensions sur obligations	-	-	-
. dont pensions sur titres propres	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>20 902,34</b>	<b>20 735,63</b>	<b>9 910,91</b>

NB : Le compte « Banques centrales » représente les disponibilités sur les comptes de dépôts de fonds en euro.

#### Note 2 : les immobilisations incorporelles et corporelles

En millions d'euros	Valeur brute 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 30/06/2021	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 30/06/2021	Valeur nette 30/06/2020	Valeur nette 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,12</b>	-	-	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	-	-	-
Logiciels	0,12	-	-	0,12	0,12	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,02</b>	-	-	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>	-	-	-
Matériels divers	0,02	-	-	0,02	0,02	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,14</b>	-	-	<b>0,14</b>	<b>0,14</b>	-	-	-

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES.

### Note 3 : les autres actifs

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>1 030,90</b>	<b>846,00</b>	<b>1 866,50</b>
Dépôts de garantie versés	697,78	531,96	1 533,37
Dépôts de garantie versés	697,66	531,52	1 533,27
Créances rattachées	0,11	0,43	0,10
Créances sur cotisations de CRDS, CSG et prélèvements sociaux, non versées à recouvrer	333,12	314,04	333,13
Créance brute	998,36	1 013,71	998,36
Provisions	- 665,24	- 699,67	- 665,24
Autres débiteurs divers sur opérations financières	-	-	-
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	-	-	-
Autres débiteurs divers dont CNAV	-	-	-
Créance brute	-	-	-
Provisions	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 030,90</b>	<b>846,00</b>	<b>1 866,50</b>

Les autres actifs correspondent :

- aux dépôts de garantie versés pour 697,66 millions d'euros ;
- aux créances sur cotisations de CRDS, CSG et des prélèvements sociaux non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 333,12 millions d'euros. La créance brute de 998,36 millions d'euros est diminuée d'une provision pour dépréciation de 665,24 millions d'euros.

La stabilité de la créance brute sur la période du premier semestre 2021 s'explique par le fait que les nouveaux reports d'échéances du paiement des cotisations salariales de CSG et de CRDS octroyés par l'Etat notamment aux indépendants ont été en quasi-totalité compensés par un recouvrement des créances de report constatées au 31 décembre 2020 sur les entreprises.

Les mouvements sur les provisions liés aux restes à recouvrer de CRDS, de CSG, des prélèvements sociaux et les dotations aux provisions relatives aux dossiers contentieux en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>PROVISIONS EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>665,24</b>	<b>444,20</b>	<b>444,20</b>
Impact des changements de méthode comptable	-	-	-
Dotation aux provisions (immobilier)	-	-	-
Dotation aux provisions (CRDS, CSG et prélèvements sociaux)	-	255,47	221,26
Reprise de provisions (immobilier)	-	-	-
Reprise de provisions (CRDS, CSG et prélèvements sociaux)	-	-	0,22
<b>PROVISIONS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>665,24</b>	<b>699,67</b>	<b>665,24</b>

Sur la base du contexte économique du premier semestre et des effets de la pandémie Covid 19 sur ces créances, le taux de provisionnement des créances CRDS et CSG non encore recouvrées reste inchangé par rapport à l'année dernière.

#### **Note 4 : les comptes de régularisation actif**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>1 732,38</b>	<b>1 534,88</b>	<b>1 845,98</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	2,64	4,15	6,83
Sur opérations à terme de devises	174,00	172,96	163,99
Sur recettes de CRDS et CSG	1 555,34	1 357,77	1 674,35
Sur recettes de prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement	-	-	-
Sur vente d'immeubles	-	-	-
Autres produits à recevoir	0,40	-	0,81
<b>PERTES POTENTIELLES ET PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>3,80</b>	<b>5,76</b>	<b>4,76</b>
<b>CHARGES A REPARTIR</b>	<b>118,12</b>	<b>79,32</b>	<b>98,79</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	118,12	79,32	98,79
Autres charges à répartir	-	-	-
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>2,13</b>	<b>20,80</b>	<b>7,99</b>
Charges constatées d'avance sur frais de fonctionnement	0,01	0,02	0,01
Intérêts précomptés sur TCN émis	2,12	20,78	7,97
Intérêts précomptés sur EO émis	-	-	-
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>504,04</b>	<b>619,17</b>	<b>110,12</b>
Comptes d'ajustement sur devise	504,04	619,17	110,11
Compte de régularisation de la gestion locative	-	-	-
Divers	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 360,46</b>	<b>2 259,93</b>	<b>2 067,64</b>

Les comptes de régularisation « actif » recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit en particulier :

- des produits à recevoir liés à la CRDS et à la CSG (1 555,34 millions d'euros), aux instruments financiers de taux (2,64 millions d'euros), aux instruments financiers de devises (174 millions d'euros) ;
- des primes d'émission des emprunts obligataires et des EMTN à répartir pour 118,12 millions d'euros ;
- des charges constatées d'avance (2,13 millions d'euros) concernant notamment les intérêts précomptés sur l'émission des titres de créances négociables ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 504,04 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan).

## LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau (- 133 185,36 millions d'euros), du résultat de l'année (8 231,45 millions d'euros) et de la dotation en immeubles (181,22 millions d'euros) s'élève à : - 124 772,69 millions d'euros.

Le report à nouveau se détaille de la façon suivante :

TEXTES DE REFERENCE	DETTE TRANSFEREE A LA CADES en millions d'euros
Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996	- 20 885,52
Loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997	- 13 263,06
Loi n° 2004-810 du 13 août 2004	- 47 310,00
Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008	- 27 000,00
Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010	- 65 300,00
Loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011	- 2 466,64
Décret n° 2012-329 du 7 mars 2012	- 6 648,05
Décret n° 2013-482 du 7 juin 2013	- 7 718,57
Décret n° 2014-97 du 3 février 2014	- 10 000,00
Décret n° 2015-170 du 13 février 2015	- 10 000,00
Décret n° 2016-110 du 4 février 2016	- 23 609,05
Décret n° 2020-1074 du 19 août 2020	- 20 000,00
Décret n°2021-40 du 19 janvier 2021	- 40 000,00
Versement de l'ACOSS concernant la régularisation de la reprise des déficits de 1999 à 2006	64,72
Résultats cumulés de l'établissement de 1996 à 2020 et impacts des changements de méthode comptable antérieurs	160 950,81
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>- 133 185,36</b>

L'endettement, qui s'élève globalement à 148 991,36 millions d'euros, est composé essentiellement de dettes envers des établissements de crédit (1 017,44 millions d'euros), de dettes représentées par un titre (125 027,41 millions d'euros), de dépôts de garantie reçus et autres (815,86 millions d'euros), des comptes de régularisation (2 130,65 millions d'euros) et d'une dette envers les organismes de Sécurité sociale qui correspond à la reprise de dettes de 20 000 millions d'euros prévue pour le second semestre 2021 et qui sera diminuée au cours du deuxième semestre 2021 lors des versements à l'ACOSS.

## Note 5 : les opérations de trésorerie et interbancaires

En millions d'euros	Au 30/06/2021				Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
<b>BANQUES CENTRALES</b>							
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	-	<b>170,44</b>	<b>847,00</b>	-	<b>1 017,44</b>	<b>1 017,49</b>	<b>1 003,37</b>
<b>A vue</b>	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	-	-	-
<b>A terme</b>	-	<b>170,44</b>	<b>847,00</b>	-	<b>1 017,44</b>	<b>1 017,49</b>	<b>1 003,37</b>
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts	-	151,00	847,00	-	998,00	998,00	998,00
. en euros	-	151,00	847,00	-	998,00	998,00	998,00
. en devises	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	19,44	-	-	19,44	19,49	5,37
<b>TOTAL</b>	-	<b>170,44</b>	<b>847,00</b>	-	<b>1 017,44</b>	<b>1 017,49</b>	<b>1 003,37</b>

## **Note 6 : les dettes représentées par un titre**

En millions d'euros	Au 30/06/2021				Au 30/06/2020	Au 31/12/2020	
	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total	Total	
<b>TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</b>	<b>8 385,22</b>	<b>3 409,14</b>	<b>264,00</b>	<b>-</b>	<b>12 058,36</b>	<b>12 881,64</b>	<b>10 489,27</b>
NEU CP émis en euros	-	-	-	-	-	19,93	19,93
NEU CP émis en devises	-	-	-	-	-	-	-
NEU MTN émis en euros	-	-	264,00	-	264,00	264,00	264,00
Papiers commerciaux émis en euros	-	-	-	-	-	800,00	300,00
Papiers commerciaux émis en devises	8 385,22	3 407,94	-	-	11 793,16	11 795,95	9 904,25
Autres TCN émis en devises	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	1,19	-	-	1,19	1,76	1,09
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>3 850,60</b>	<b>9 813,99</b>	<b>69 572,72</b>	<b>29 731,74</b>	<b>112 969,05</b>	<b>88 469,37</b>	<b>92 545,62</b>
Emprunts obligataires et EMTN émis en euros	3 587,68	6 330,00	49 566,20	23 000,00	82 483,88	68 753,74	72 049,70
Emprunts obligataires et EMTN émis en devises	-	2 945,14	20 006,52	6 731,74	29 683,40	18 759,59	19 859,12
Dettes rattachées	262,92	538,85	-	-	801,77	956,04	636,80
<b>TOTAL</b>	<b>12 235,82</b>	<b>13 223,13</b>	<b>69 836,72</b>	<b>29 731,74</b>	<b>125 027,41</b>	<b>101 351,01</b>	<b>103 034,89</b>

Un emprunt émis en euros pour un montant de 200 millions et abondé de 100 millions à échéance du 20 décembre 2025, a pour particularité un remboursement anticipé possible au gré des investisseurs à partir de 2021.

### **Composition de l'endettement sur titre :**

L'endettement sur titre d'un montant de 125 027,41 millions d'euros comprend les titres de créances négociables pour 12 058,36 millions d'euros et les emprunts obligataires et titres assimilés pour 112 969,05 millions d'euros.

Les émissions d'emprunts obligataires et de titres assimilés sont exécutées dans le cadre d'un programme d'emprunt approuvé par le Ministre de l'Economie le 15 décembre 2017 et peuvent être effectuées hors programmes (« stand alone ») et sous les programmes suivants :

- un programme d'émission de droit français dont l'encours maximum possible est de 130 milliards d'euros ;
- un programme d'émission de droit anglais dont l'encours maximum possible est de 65 milliards d'euros ;
- un programme de papier commercial de droit new-yorkais dont l'encours maximum possible est de 60 milliards d'euros ;
- un programme de titres négociables à moyen terme (NEU MTN) de droit français dont l'encours maximum possible est de 10 milliards d'euros ;
- un programme de titres négociables à court terme (NEU CP) de droit français dont l'encours maximum possible est de 20 milliards d'euros ;
- un programme d'émission de droit australien dont l'encours maximum possible est de 6 milliards de dollars australiens.

Au total, l'endettement sur titre à moins d'un an ressort à 25 458,95 millions d'euros et celui à plus de 5 ans à 29 731,74 millions d'euros au 30 juin 2021, contre respectivement 30 900,73 millions d'euros et 15 444,78 millions d'euros au 31 décembre 2020. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 56 689,36 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 69 836,72 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le tableau qui suit détaille les emprunts (en millions) par programme :

Programme	Date d'émissio	Date d'échéance	Nomin	Devi se	Taux facial	Code ISIN	
Hors programme	28/11/2011	25/04/2022	151	EUR	4,00%	-	
	29/07/2011	19/12/2025	615	EUR	3,914%	-	
	25/11/2011	19/12/2025	232	EUR	4,50%	-	
NEU MTN	02/05/2012	02/05/2025	50	EUR	3,1975%	FR0120634516	
	10/05/2012	19/12/2025	214	EUR	Max[Min[7%;EURCMS10ans+0,45%];0%]	FR0120634581 (1)	
Droit anglais	12/02/2015	12/02/2022	3 500	USD	1,875%	US12802DAL01	
	19/05/2020	19/05/2023	3 000	USD	0,375%	XS2176691207	
	20/03/2014	20/03/2024	3 000	USD	3,375%	US12802DAK28	
	27/05/2021	27/05/2024	4 000	USD	0,375%	XS2345996230	
	23/09/2020	23/09/2025	4 000	USD	0,375%	XS2233264550	
	18/02/2021	18/02/2026	5 000	USD	0,625%	XS2300334476	
	21/10/2020	21/10/2030	3 000	USD	1,000%	XS2247546711	
	20/01/2021	20/01/2031	5 000	USD	1,375%	XS2287909159	
Droit français	10/02/2011	25/07/2021	3 255	EUR	CADESI 1,50%	FR0011003672	
	25/07/2006	25/10/2021	6 280	EUR	4,375%	FR0010347989	
	20/06/2012	20/06/2022	50	EUR	Max[Min[7%;EURCMS10ans+0,26%];0%]	FR0011270644 (1)	
	26/09/2012	25/10/2022	4 950	EUR	2,50%	FR0011333186	
	01/02/2017	25/11/2022	4 250	EUR	0,125%	FR0013235165	
	26/02/2020	26/02/2023	1 000	CNY	2,300%	FR0013487469	
	22/03/2013	22/03/2023	420	AUD	5,335%	FR0011449776	
	25/03/2020	25/03/2023	100	USD	0,800%	FR0013499852	
	19/04/2011	19/04/2023	200	CHF	2,375%	CH0127860192	
	18/04/2011	25/04/2023	5 424	EUR	4,125%	FR0011037001	
	23/01/2015	25/05/2023	5 850	EUR	0,500%	FR0012467991	
	18/09/2013	18/09/2023	2 000	NOK	4,080%	FR0011565449	
	20/06/2018	25/10/2023	5 000	EUR	0,125%	FR0013344181	
	27/11/2020	27/11/2023	700	CNY	2,600%	FR00140005J7	
		29/11/2013	29/11/2023	50	EUR	si EURCMS10ans <= à 2,3625%, taux= EURCMS10ans+1% flooré à 2%; si EURCMS10ans > 2,3625%, taux=5,725%-CMS10ans flooré à 1,25%	FR0011627827 (1)
		18/12/2013	18/12/2023	50	EUR	Min[Max[2%;EURCMS10ans+1%];Max[0,5%;5,812%-EURCMS10ans]]	FR0011649169 (1)
		19/06/2013	25/01/2024	3 600	EUR	2,375%	FR0011521319
		22/01/2021	25/01/2024	350	EUR	2,375%	FR0011521319
		28/01/2021	28/01/2024	2 200	CNY	2,200%	FR0014001PL7
		14/02/2014	14/02/2024	145	AUD	5%	FR0011737709
		27/02/2012	27/02/2024	153	EUR	Max[Min[7%;EURCMS10ans+0,30%];0%]	FR0011202514 (1)
		02/07/2012	02/07/2024	60	EUR	Max[Min[7%;EURCMS10ans+0,36%];0%]	FR0011277383 (1)
		09/02/2012	25/07/2024	3 250	EUR	CADESI 1,50%	FR0011198787
		16/09/2014	25/11/2024	6 250	EUR	1,375%	FR0012159812
		21/09/2016	21/12/2024	160	EUR	0,12%	FR0013201928
		18/02/2015	18/02/2025	100	EUR	Euribor 3 mois	FR0012538114
		19/12/2014	19/06/2025	125	AUD	3,750%	FR0012398998
		27/06/2012	27/06/2025	194	EUR	3,202%	FR0011276427
		18/08/2011	18/08/2025	813	EUR	3,625%	FR0011092261
		15/11/2011	15/11/2025	800	NOK	4,70%	FR0011142215
		01/12/2011	01/12/2025	800	NOK	5,12%	FR0011153097
		09/03/2011	09/12/2025	150	CHF	2,50%	CH0124739902
		15/03/2012	15/12/2025	1 000	NOK	4,95%	FR0011213958
		01/02/2012	15/12/2025	5 850	EUR	4,00%	FR0011192392
		14/02/2013	15/12/2025	1 000	NOK	4,25%	FR0011421759
		27/01/2021	15/12/2025	1 500	GBP	0,125%	FR00140010H8
		12/07/2011	19/12/2025	800	NOK	4,80%	FR0011074178
		27/06/2012	19/12/2025	2 000	NOK	4,84%	FR0011276732
		01/04/2011	20/12/2025	300	EUR	3,80%	FR0011027929 (2)
		21/06/2012	21/12/2025	1 000	NOK	4,52%	FR0011271527
		02/12/2020	25/02/2026	3 000	EUR	0,00%	FR0014000UG9
		15/06/2021	25/11/2026	4 000	EUR	0,000%	FR0014004016
		06/10/2020	25/02/2028	5 000	EUR	0,00%	FR00140002P5
		17/03/2021	25/05/2029	5 000	EUR	0,000%	FR0014002GI0
		16/09/2020	25/11/2030	5 000	EUR	0,00%	FR0013534559
		03/02/2021	25/05/2031	4 000	EUR	0,000%	FR0014001S17

- 1) Ces opérations indexées sont parfaitement swappées et remises aux conditions de marché à taux variable ou taux fixe.
- 2) Cet emprunt est annulable par les investisseurs à partir de 2021.

## Note 6 bis : opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture. Elle donne une information constituée à la fois d'éléments comptables et financiers relatifs à la valeur et à la couverture des produits à l'échéance.

En millions d'euros et de devises	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
<b>DETTE EN EUROS</b>		<b>83 746</b>		<b>41 314</b>		<b>125 060</b>
<b>DETTE EN DEVICES</b>		<b>contre valeur au 30/06/2021</b>		<b>contre valeur au 30/06/2021</b>		
CHF	350	319	-	350	-	319
GBP	1 500	1 748	-	1 500	-	1 748
JPY	-	-	-	-	-	-
USD	44 615	37 542	-	44 615	-	37 542
HKD	-	-	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
AUD	690	435	-	690	-	435
NOK	9 400	924	-	9 400	-	924
NZD	-	-	-	-	-	-
CNY	3 900	508	-	3 900	-	508
CAD	-	-	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total devises</b>		<b>41 476</b>	-	<b>41 476</b>	-	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>125 222</b>	-	<b>162</b>		<b>125 060</b>

Le tableau ci-dessus retrace la dette nominale initiale en fonction de sa devise d'émission. Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est synthétiquement endettée uniquement en euros. Ces couvertures neutralisent l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES.

Le tableau suivant indique la structure des taux d'emprunt de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 72 % et à hauteur de 22 % à taux variable et 6 % à taux indexé sur l'inflation.

Ventilation de la dette en euros et en devises avant et après opérations de couverture										
En millions d'euros	Dette initiale			Incidence des couvertures			Dette finale			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
<b>TAUX FIXE</b>										
TCN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires, EMTN et BMTN	29 683,40	75 283,50	104 966,90	-	29 683,40	13 842,17	-	89 125,67	89 125,67	
Placements privés	-	998,00	998,00	-	-	-	-	998,00	998,00	
Swaps de macro couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total taux fixe</b>	<b>29 683,40</b>	<b>76 281,50</b>	<b>105 964,90</b>	<b>84,62</b>	<b>- 29 683,40</b>	<b>13 842,17</b>	<b>-</b>	<b>90 123,67</b>	<b>90 123,67</b>	<b>72,06</b>
<b>TAUX VARIABLE</b>										
TCN	11 793,17	-	11 793,17	-	11 793,17	11 601,54	-	11 601,54	11 601,54	
Emprunts obligataires, EMTN et BMTN	-	364,00	364,00	-	-	15 869,96	-	16 233,96	16 233,96	
Placements privés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de macro couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total taux variable</b>	<b>11 793,17</b>	<b>364,00</b>	<b>12 157,17</b>	<b>9,71</b>	<b>- 11 793,17</b>	<b>27 471,50</b>	<b>-</b>	<b>27 835,50</b>	<b>27 835,50</b>	<b>22,26</b>
<b>TAUX INDEXE</b>										
Emprunts obligataires	-	7 100,38	7 100,38	-	-	-	-	7 100,38	7 100,38	
Swaps de macro couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total taux indexé</b>	<b>-</b>	<b>7 100,38</b>	<b>7 100,38</b>	<b>5,67</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 100,38</b>	<b>7 100,38</b>	<b>5,68</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 476,56</b>	<b>83 745,88</b>	<b>125 222,44</b>	<b>100,00</b>	<b>- 41 476,56</b>	<b>41 313,67</b>	<b>-</b>	<b>125 059,56</b>	<b>125 059,56</b>	<b>100,00</b>

## Note 7 : les autres passifs

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>DEPOTS DE GARANTIE RECUS</b>	<b>597,80</b>	<b>1 187,83</b>	<b>136,69</b>
Dépôts de garantie reçus	597,46	1 187,64	136,18
Dettes rattachées	0,34	0,19	0,51
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>218,06</b>	<b>119,24</b>	<b>218,06</b>
Versement à effectuer à l'Etat	-	-	-
Dettes fiscales	0,01	-	-
Dettes sociales	-	-	-
Fournisseurs	0,00	0,01	0,01
Autres créiteurs divers (ACOSS)	218,05	119,23	218,05
<b>TOTAL</b>	<b>815,86</b>	<b>1 307,07</b>	<b>354,75</b>

Les autres passifs correspondent principalement :

- aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie, pour un montant de 597,80 millions d'euros au 30 juin 2021 ;
- au compte créiteur de l'ACOSS (218,05 millions d'euros comprenant les avoirs indiqués par l'ACOSS).

## Note 7-bis : Dettes envers les organismes de sécurité sociale

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE REPRISE DE DETTES</b>	<b>20 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes envers les organismes de Sécurité Sociale (reprise dettes ACOSS)	20 000,00	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le tableau ci-dessus indique la reprise de dettes prévues par le Décret n° 2021-40 du 19 janvier 2021 non encore effectuée et dont les montants seront versés à l'ACOSS lors du second semestre 2021.

**Note 8 : les comptes de régularisation passif**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>35,95</b>	<b>45,91</b>	<b>47,40</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	27,32	32,97	32,53
Sur opérations à terme de devises	0,21	1,90	4,21
Commissions à payer sur opérations de marché	0,00	0,00	0,00
Charges à payer sur frais de fonctionnement	0,62	0,72	1,45
Frais à payer sur recettes de CRDS et CSG	7,80	10,26	9,21
Frais à payer sur recettes de prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement	-	-	-
Autres charges à payer	0,01	0,05	0,01
<b>GAINS POTENTIELS ET GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>66,66</b>	<b>16,45</b>	<b>36,29</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>1 642,91</b>	<b>1 351,77</b>	<b>422,08</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires	592,91	300,15	421,92
Sur titres d'Etat	-	-	-
Sur opérations en devises	-	1,61	0,16
Autres produits constatés d'avance	1 050,00	1 050,00	-
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>385,13</b>	<b>527,68</b>	<b>1 875,37</b>
Comptes d'ajustement sur devises	369,97	448,59	1 844,11
Divers	15,16	79,09	31,25
<b>TOTAL</b>	<b>2 130,65</b>	<b>1 941,80</b>	<b>2 381,14</b>

Les comptes de régularisation passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie.

Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur les swaps de taux (27,32 millions d'euros), sur les opérations à terme de devises (0,21 million d'euros) et sur la CRDS et la CSG (7,80 millions d'euros) ;
- des soultes à étaler sur swaps de devises (66,66 millions d'euros) ;
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires (592,91 millions d'euros) ;
- de produits constatés d'avance (1 050 millions d'euros) correspondant au versement du FRR effectué au premier semestre pour un montant total de 2 100 millions d'euros ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 369,97 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan).

### **Note 8 bis : les comptes de provision**

Le poste provisions pour risques et charges est constitué de provisions relatives :

- aux indemnités de licenciement ;
- à la rémunération des jours épargnés par les agents de la CADES ;
- aux conséquences de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 26 février 2015 concernant le remboursement de CRDS, CSG et prélèvement social indûment perçus par la CADES (cf. note 14) ;
- aux provisions pour risques et charges de CSG et de CRDS.

En millions d'euros	Au 31/12/2020	Dotation	Reprise	Au 30/06/2021
<b>PROVISIONS</b>	<b>75,02</b>	<b>0,01</b>	-	<b>75,03</b>
Provisions pour indemnités de licenciement	0,30	0,01	-	0,31
Provisions pour compte épargne temps	0,06	-	-	0,06
Provisions pour rémunération	0,03	-	-	0,03
Provisions pour risques	-	-	-	-
Arrêt Ruyter	4,41	-	-	4,41
Provisions CRDS-CSG	70,22	-	-	70,22
<b>TOTAL</b>	<b>75,02</b>	<b>0,01</b>	-	<b>75,03</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire	- 679,25	millions d'euros
Produits exceptionnels	-	millions d'euros
Autres produits et charges d'exploitation	8 910,70	millions d'euros
Résultat de l'exercice	8 231,45	millions d'euros

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

### Le Produit net bancaire

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

#### Note 9 : les produits de trésorerie

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>41,40</b>	<b>31,62</b>	<b>78,86</b>
<b>Intérêts sur opérations à vue</b>	-	-	-
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	-	-	-
Intérêts sur prêts	-	-	-
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	-	-	-
<b>Intérêts sur opérations à terme</b>	-	-	-
Intérêts sur prêts en euros	-	-	-
Intérêts sur prêts en devises	-	-	-
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	-	-	-
<b>Autres intérêts</b>	<b>41,40</b>	<b>31,62</b>	<b>78,86</b>
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	-	-	-
Intérêts sur titres à revenu fixe	-	-	-
Intérêts sur titres d'Etat	-	-	-
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>303,72</b>	<b>248,60</b>	<b>476,54</b>
Amortissement des primes d'émission	82,15	48,80	102,01
Solde en bénéfice des opérations de couvertures	221,57	199,80	374,53
Gain sur rachat de titres émis	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>345,12</b>	<b>280,22</b>	<b>555,40</b>

Les produits de trésorerie s'élèvent à 345,12 millions d'euros et correspondent essentiellement :

- au solde en bénéfice des opérations de couverture (221,57 millions d'euros) ;
- aux intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (41,40 millions d'euros) ;
- à l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (82,15 millions d'euros).

## Note 10 : le coût de l'endettement

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>22,90</b>	<b>20,88</b>	<b>43,77</b>
<b>Intérêts sur dettes à vue</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur emprunts au jour le jour	-	-	-
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	-	-	-
<b>Intérêts sur dettes à terme</b>	<b>20,10</b>	<b>20,16</b>	<b>40,55</b>
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)	-	-	-
Intérêts sur crédit multi-devises	-	-	-
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	-	-	-
Intérêts sur placements privés	20,10	20,16	40,55
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>2,80</b>	<b>0,72</b>	<b>3,22</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>970,73</b>	<b>1 063,42</b>	<b>2 023,31</b>
<b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>	<b>970,73</b>	<b>1 063,42</b>	<b>2 023,31</b>
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros	1,69	2,18	2,67
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	12,60	17,43	35,29
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros	665,92	824,33	1 573,66
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises	188,09	213,84	391,74
Autres charges sur dettes constituées par des titres	102,43	5,64	19,95
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>COMMISSIONS</b>	<b>30,73</b>	<b>3,02</b>	<b>27,01</b>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	0,02	-	0,03
Commissions sur titres de créances négociables émis	-	-	-
Commissions sur emprunts obligataires	30,70	3,01	26,96
Autres commissions sur opérations sur titres	0,01	0,01	0,02
Autres commissions	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 024,36</b>	<b>1 087,32</b>	<b>2 094,09</b>

Le coût de l'endettement qui s'élève à 1 024,36 millions d'euros est en diminution de 5,8 % par rapport au 30 juin 2020, il se décompose en :

- 970,73 millions d'euros de charges sur dettes ;
- 22,90 millions d'euros d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés et appels de marges) ;
- 30,73 millions d'euros de commissions.

La diminution des intérêts et charges assimilées par rapport au 31 décembre 2020 est liée aux conditions favorables des marchés.

**Note 11 : gain ou perte sur portefeuille de transaction**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE</b>	-	-	-
Autres opérations de change	-	-	-

**Note 11 bis : gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	-	-	-
Résultat net sur titres de placement	-	-	-

**Note 11 ter : gain ou perte de change sur opérations de fonctionnement**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>GAIN OU PERTE DE CHANGE SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	-	-	-
Gain de change sur factures en devises	-	-	-
Perte de change sur factures en devises	-	-	-

## Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, CSG, prélèvements sociaux sur les produits du patrimoine et les revenus de placement, versements du Fonds de réserve pour les retraites, vente de patrimoine immobilier et versements à l'Etat et à divers organismes de Sécurité sociale) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux dépréciations sur les immobilisations.

### **Note 12 : les recettes de CRDS**

Cette note précise les recettes de CRDS affectées à la CADES par l'article 6 de l'Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996, après déduction des frais d'assiette et de recouvrement ainsi que des pertes sur la créance de CRDS (admissions en non-valeur, remises gracieuses, annulations et abandons de créance) :

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>RECETTES CRDS NETTES (article 6)</b>	<b>3 662,44</b>	<b>3 395,52</b>	<b>7 357,42</b>
Recettes CRDS sur traitements et salaires	3 347,47	3 112,18	6 548,68
Recettes CRDS sur patrimoine	97,46	106,34	324,55
Recettes CRDS sur produits de placement	168,57	125,56	349,44
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,51	1,84	4,22
Recettes CRDS sur gains aux jeux	46,43	49,60	130,53
Recettes CRDS en exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	-	-	-

Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 3 662,44 millions d'euros.

La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS essentiellement) correspond à 91,40 % du montant global. La CRDS prélevée principalement sur le capital (revenus du patrimoine et produits de placements), recouvrée par le réseau de la Direction générale des finances publiques, représente 7,26 %. La CRDS sur le gain des jeux et la vente des métaux précieux est de 1,34 %.

## Note 12-bis

Le tableau qui suit retrace la ventilation des produits et des charges liés à la CRDS au 30 juin 2021.

En millions d'euros

<b>PRODUITS LIES A LA CRDS</b>	<b>(I)</b>	<b>CHARGES LIEES A LA CRDS</b>	<b>(II)</b>	<b>Recettes nettes = I - II</b>
CRDS sur traitements et salaires	3 364,29	Admissions en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	-	<b>3 347,47</b>
		Frais d'assiette et de recouvrement	16,82	
CRDS sur patrimoine	101,63	Frais d'assiette et de recouvrement	4,17	<b>97,46</b>
CRDS sur produits de placement	169,42	Frais d'assiette et de recouvrement	0,85	<b>168,57</b>
CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,52	Frais d'assiette et de recouvrement	0,01	<b>2,51</b>
CRDS sur gains aux jeux	46,66	Frais d'assiette et de recouvrement	0,23	<b>46,43</b>
CRDS en exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	-		-	-
Reprise de provisions sur restes à recouvrer de CRDS	-	Dotation aux provisions sur restes à recouvrer de CRDS	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 684,52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22,08</b>	<b>3 662,44</b>

## Note 12-1 : les recettes de CSG

La contribution sociale généralisée (CSG) est une ressource affectée à la CADES à hauteur de 0,60 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et les produits de placement assujettis et à hauteur de 0,30 % pour la CSG sur les gains aux jeux.

Elle est assise sur une base proche de celle de la CRDS (hors vente de bijoux et de métaux précieux).

En millions d'euros	<b>Au 30/06/2021</b>	<b>Au 30/06/2020</b>	<b>Au 31/12/2020</b>
<b>RECETTES CSG NETTES (article 6)</b>	<b>4 199,52</b>	<b>3 848,04</b>	<b>8 381,62</b>
Recettes CSG sur traitements et salaires	3 875,95	3 566,65	7 562,95
Recettes CSG sur patrimoine	117,00	127,57	389,88
Recettes CSG sur produits de placement	202,29	150,67	419,41
Recettes CSG sur gains aux jeux	4,28	3,15	9,38
Recettes CSG en exonération compensée	-	-	-

Le montant de la CSG, nette des frais de recouvrement, s'élève à 4 199,52 millions d'euros.

La CSG sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS essentiellement) représente 92,29 % du montant global. Le reste de la CSG est prélevé sur les produits de placements, sur les gains aux jeux et les revenus du patrimoine (7,71 %).

## Note 12-1 bis

Le tableau suivant retrace la ventilation des produits et des charges liés à la CSG au 30 juin 2021.

En millions d'euros

<b>PRODUITS LIES A LA CSG</b>	<b>(I)</b>	<b>CHARGES LIEES A LA CSG</b>	<b>(II)</b>	<b>Recettes nettes = I - II</b>
CSG sur traitements et salaires	3 895,43	Admissions en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	-	<b>3 875,95</b>
		Frais d'assiette et de recouvrement	19,48	
CSG sur patrimoine	122,00	Frais d'assiette et de recouvrement	5,00	<b>117,00</b>
CSG sur produits de placement	203,31	Frais d'assiette et de recouvrement	1,02	<b>202,29</b>
CSG sur gains aux jeux	4,30	Frais d'assiette et de recouvrement	0,02	<b>4,28</b>
CSG en exonération compensée	-		-	-
Reprise de provisions sur restes à recouvrer de CSG	-	Dotation aux provisions sur restes à recouvrer de CSG	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 225,04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25,52</b>	<b>4 199,52</b>

## Note 12-2 : les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement

Les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement étaient une ressource affectée à la CADES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, par la Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 (articles 245-14 et 245-15 du Code de la Sécurité sociale). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CADES ne reçoit plus la fraction de 1,3 % de ces prélèvements mais un complément de 0,12 % de CSG.

Le tableau suivant retrace essentiellement les régularisations sur l'exercice 2020 des versements constatés en 2015.

En millions d'euros

Au 30/06/2021 Au 30/06/2020 Au 31/12/2020

<b>RECETTES PRELEVEMENTS SOCIAUX NETTES</b>	-	-	-	<b>0,96</b>
Prélèvements sociaux sur produits du patrimoine	-	-	-	-
Prélèvements sociaux sur revenus de placement	-	-	-	0,96

## Note 12-2 bis

Le tableau suivant retrace la ventilation des régularisations sur les produits et les charges liés aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et les produits de placement constatés au cours du premier semestre 2021.

En millions d'euros

<b>PRODUITS LIES AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>	<b>(I)</b>	<b>CHARGES LIEES AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>	<b>(II)</b>	<b>Recettes nettes = I - II</b>
Prélèvements sociaux sur produits du patrimoine	-	Frais d'assiette et de recouvrement	-	-
		Admissions en non valeur, abandons et annulations de créances, remises gracieuses	-	-
Prélèvements sociaux sur revenus de placement	-	Frais d'assiette et de recouvrement	-	-
Reprise de provisions sur restes à recouvrer	-	Dotation aux provisions sur restes à recouvrer	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### **Note 12-3 : les versements du Fonds de réserve pour les retraites (FRR)**

Le Fonds de réserve pour les retraites a versé 2,10 milliards d'euros le 25 juin 2021 dont 1,05 milliard au titre du premier semestre 2021.

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>RECETTES FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES</b>	<b>1 050,00</b>	<b>1 050,00</b>	<b>2 100,00</b>
Recettes exercice en cours	1 050,00	1 050,00	2 100,00

### **Note 13 : les charges générales d'exploitation**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>0,51</b>	<b>0,59</b>	<b>0,95</b>
Salaires et traitements	0,39	0,45	0,68
Charges sociales	0,12	0,14	0,26
Compte épargne temps	-	-	0,01
Charges et produits divers	-	-	-
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>0,75</b>	<b>0,45</b>	<b>0,78</b>
Impôts et taxes	0,04	0,04	0,08
Services extérieurs	0,71	0,41	0,70
<b>TOTAL</b>	<b>1,26</b>	<b>1,04</b>	<b>1,73</b>

Les charges générales d'exploitation correspondent à l'exécution du budget administratif hors acquisition et amortissement des immobilisations (cf. note 2). Elles sont en augmentation de 21,15 % par rapport au 30 juin 2020, en raison de la hausse des charges de fonctionnement de l'établissement.

### **Tableau des emplois pourvus au 30 juin 2021**

#### Agents non titulaires de droit public :

- 1 responsable principal des opérations de marché (cadre A),
- 1 responsable adjoint des opérations de marché (cadre A),
- 1 stratéguiste en adossement actif-passif (cadre A),
- 1 responsable principal des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 responsable adjoint des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 secrétaire bilingue de direction (cadre B).

#### Agents titulaires de l'Etat :

- 1 responsable administratif (cadre A).

Les agents non titulaires de droit public sont mis à disposition de l'AFT depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. A ce titre, les salaires, charges patronales et taxes sur les salaires sont pris en charge par la CADES puis remboursés annuellement par la Direction générale du Trésor (DGT). Conformément à la convention cadre de mise à disposition signée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par la CADES et la DGT, le montant des salaires est ensuite refacturé à la CADES.

Les frais administratifs de la CADES s'élèvent à 0,75 million d'euros pour le premier semestre 2021 et comprennent notamment des dépenses de fonctionnement directement prises en charge par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance au titre des activités de l'AFT réalisées pour le compte de la CADES, conformément à la convention financière du 22 novembre 2018.

**Note 13 bis : le patrimoine immobilier et sa gestion**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>PRODUITS LIES AU PATRIMOINE IMMOBILIER</b>	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Reprise de provisions	-	-	-
<b>CHARGES LIEES AU PATRIMOINE IMMOBILIER</b>	-	-	-
Services extérieurs	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-

La totalité des immeubles transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la CADES a été cédée au cours des trois années qui ont suivi. La CADES gère depuis 2007 les opérations résiduelles liées à la cession des derniers immeubles et notamment les contentieux.

**Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
Versement à l'Etat	-	-	-
Dotation provisions pour risques divers			
Arrêt de Ruyter	-	-	-
Réduction de produits CRDS-CSG	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-

Par arrêt du 26 février 2015, la Cour de justice européenne a confirmé le non assujettissement des revenus immobiliers perçus en France par des non-résidents fiscaux, et leur a ouvert le droit au remboursement intégral des montants indûment prélevés depuis 2012 au titre de la CSG, CRDS et du Prélèvement social.

**Note 14bis : les autres produits d'exploitation**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
Autre reprise de provisions pour charges diverses	-	-	0,01
Autre reprise de provisions pour risques divers			
Arrêt de Ruyter	-	-	2,98
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>2,97</b>

**Note 15 : Charges et produits exceptionnels**

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
Prescriptions de dettes sur budget administratif	-	-	-
Prescriptions de dettes sur budget de financement	-	-	-
Autres produits exceptionnels (impact changements ACOSS)	-	-	-
Autres charges exceptionnelles (impact changements ACOSS)	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-	0,04
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>0,04</b>

## LE HORS BILAN

Le hors bilan présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Les informations relatives à ces engagements sont retracées dans les notes 16 à 17.

### Note 16 : les opérations en devises

En millions d'euros	Au 30/06/2021		Au 30/06/2020		Au 31/12/2020	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>OPERATIONS A TERME :</b>						
<b>FINANCEMENTS EN DEVICES</b>	<b>41 476,57</b>	-	<b>30 555,54</b>	-	<b>29 763,38</b>	-
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
<b>Change à terme contre euros</b>	<b>11 793,17</b>	-	<b>11 795,95</b>	-	<b>9 904,25</b>	-
< 1 an	11 793,17	-	11 795,95	-	9 904,25	-
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Swaps de devises contre euros</b>	<b>29 683,40</b>	-	<b>18 759,59</b>	-	<b>19 859,13</b>	-
< 1 an	2 945,14	-	8 448,18	-	4 463,53	-
de 1 à 5 ans	20 006,52	-	9 492,43	-	12 950,81	-
> 5 ans	6 731,74	-	818,98	-	2 444,79	-
<b>OPERATIONS A TERME :</b>						
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS RECUS EN DEVICES</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
<b>Change à terme contre euros</b>	-	-	-	-	-	-
< 1 an	-	-	-	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>Swaps de devises contre euros</b>	-	-	-	-	-	-
< 1 an	-	-	-	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-	-	-

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux en devises. Au 30 juin 2021, l'encours s'élève à 11 793,17 millions d'euros.

L'augmentation de l'encours de swaps de devises contre euros est liée à l'augmentation de l'encours des émissions libellées en devises.

## Note 17 : les marchés à terme d'instruments financiers

En millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>			
<b>Marchés organisés et assimilés</b>	-	-	-
Opérations fermes de couverture	-	-	-
Contrats Euro Bobl Future (5 ans)	-	-	-
Contrats Euro Bund Future (10 ans)	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-
<b>Gré à gré</b>	<b>9 178,25</b>	<b>13 310,67</b>	<b>12 110,67</b>
<b>Opérations fermes de couverture</b>			
. Echanges de taux en euros	<b>9 178,25</b>	<b>13 310,67</b>	<b>12 110,67</b>
. Micro-couverture	9 178,25	13 310,67	12 110,67
< 1 an	3 163,46	3 132,42	2 932,42
de 1 à 5 ans	6 014,79	8 458,99	9 178,25
> 5 ans	-	1 719,26	-

Au 30 juin 2021, les instruments de taux d'intérêts se composent de 9 178,25 millions d'euros de swaps de micro-couverture.

## Note 18 : les autres engagements hors bilan

en millions d'euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
<b>D'établissements de crédit</b>			
. Lignes de trésorerie	1 200,00	1 200,00	1 200,00
. Lignes de crédit multidevises	-	-	-
. Lignes de crédit en billets de trésorerie	-	-	-
. Lignes de crédit	-	-	-
<b>Divers</b>			
. Fonds de réserve pour les retraites	19 350,00	8 400,00	21 450,00
. Emprunts	-	-	-
. Papiers commerciaux et mises en pension	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>			
Versement à l'Etat	-	-	-
Versement aux organismes de Sécurité sociale	-	-	-
. Reprise de dette prévue par LDSA n°2020-992 du 7 août 2020	76 000,00	-	116 000,00
Engagements de financement donnés : prises en pension, achats de devises, billets de trésorerie	-	-	-

Les engagements reçus se composent de :

- cinq accords de mobilisation de ligne de trésorerie permettant à la CADES l'approvisionnement direct de son compte de dépôt de fonds en euros ouvert sur les livres de la Banque de France, pour un montant total de 1,2 milliards d'euros, accords annulables par les contreparties avec un préavis de 15 et de 30 jours selon la contrepartie ;
- des versements du Fonds de réserve pour les retraites pour un montant total de 19,35 milliards d'euros correspondant aux versements annuels de 2,10 milliards d'euros de 2018 à 2024, (Loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la Sécurité sociale pour 2011) et de 1,45 milliards de 2025 à 2033 (Loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie).

Les engagements donnés correspondent au montant du transfert de dette sociale et à l'autonomie prévu par la Loi ordinaire n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie qui modifie l'Ordonnance n° 96-50, prévoit le transfert de 136 milliards d'euros de dette sociale à la CADES, à partir de l'année 2020 et d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au 30 juin 2021, l'engagement restant de 76 milliards correspond à :

- 8 milliards d'euros pour la reprise d'un tiers de la dette des hôpitaux, annoncée fin 2019 dans le cadre du plan d'urgence pour l'hôpital ;
- 68 milliards d'euros au titre des déficits sociaux prévisionnels 2020-2023 liés à la crise actuelle et des futurs investissements dans les établissements publics de santé qui ont été décidés dans le cadre du Ségur de la santé.

Le montant total des versements à réaliser au titre des reprises de déficits par la CADES ne pourra excéder 40 milliards d'euros par an. Les dates et montants de ces versements seront fixés par décret.

**Note 19 : éléments de synthèse**

<b>BILAN SYNTHETIQUE AU 30/06/2021</b>		en millions d'euros
<b>REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/2021</b>	-	<b>133 185,36</b>
<b>BENEFICE AU 30/06/2021</b>		<b>8 231,45</b>
<b>DOTATION EN IMMEUBLES</b>		<b>181,22</b>
<b>DETTE RESTANT A REMBOURSER au 30/06/2021</b>	-	<b>124 772,69</b>
<b>représentée par :</b>		
. des passifs externes contractés		
. dettes financières < 1 an		<b>25 629,39</b>
. dettes financières > 1 an		<b>100 415,46</b>
. comptes de régularisation passif et divers		<b>22 946,51</b>
. déduction faite des actifs détenus		
. placements financiers		<b>20 902,34</b>
. comptes de régularisation actif et divers		<b>3 316,32</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 30/06/2021</b>		en millions d'euros
<b>PRODUIT NET CRDS, CSG ET PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>		<b>7 861,96</b>
<b>CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS ET CORRECTIONS D'ERREURS</b>		-
<b>PRODUIT NET DU FRR</b>		<b>1 050,00</b>
<b>REVENU NET DES IMMEUBLES</b>		-
Charges d'intérêts	-	993,63
Commissions	-	30,73
Produits d'intérêts		345,12
Autres charges d'exploitation bancaire	-	0,01
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-	<b>679,25</b>
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	-	<b>1,26</b>
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 231,45</b>
Dotations aux provisions pour risques divers		-
Charges et produits exceptionnels		-
<b>BENEFICE AU 30/06/2021</b>		<b>8 231,45</b>

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

La CADES présente ci-après une information en valeur de marché, comparant l'endettement en valeur de remboursement à l'arrêté comptable au 30 juin 2021 et l'endettement en valeur de marché.

L'endettement en valeur de remboursement à l'arrêté comptable est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. nominal des emprunts à taux fixe, révisable ou variable en euros ;
- b. nominal de la jambe en euros, à taux fixe, révisable ou variable des swaps de base transformant parfaitement les emprunts en devises en emprunts en euros ;
- c. nominal couru des obligations indexées sur l'inflation au 30 juin 2021.
- d. les intérêts courus non échus sont exclus de l'endettement en valeur de remboursement.

L'endettement en valeur de remboursement à l'échéance est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. nominal des emprunts à taux fixe, révisable ou variable en euros.
- b. nominal de la jambe en euros, à taux fixe, révisable ou variable des swaps de base transformant parfaitement les emprunts en devises en emprunts en euros.
- c. nominal projeté à terminaison des obligations indexées sur l'inflation.
- d. valeur de marché des swaps de macro-couverture.

L'endettement en valeur de marché est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. valeur des emprunts obligataires à taux fixe et indexés sur l'inflation déterminée à partir d'un cours moyen constaté sur le marché au 30 juin 2021.
- b. valeur des titres émis non cotés obtenue par l'utilisation d'une courbe zéro coupon CADES au 30 juin 2021. Les options incluses dans certains de ces titres sont valorisées selon un modèle interne s'appuyant sur un logiciel de valorisation standard développé et commercialisé par un fournisseur externe.
- c. valeur des dérivés utilisés pour la transformation d'une partie de l'endettement en micro-couverture. Les options incluses dans certains de ces instruments sont valorisées selon le même modèle interne.
- d. valeur des dérivés de macro-couverture.
- e. valeur actualisée au 30 juin 2021 du collatéral, des pensions livrées et des soldes bancaires.

En millions d'euros	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT		ENDETTEMENT EN VALEUR DE MARCHE	VALEUR DE MARCHE DES OPERATIONS DE COUVERTURE
	A l'échéance	A l'arrêté comptable du 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021
< à 1 an	3 734,64	3 731,13	4 151,68	104,20
De 1 à 5 ans	70 802,75	70 661,71	74 880,13	75,63
> à 5 ans	29 664,17	29 664,17	30 461,92	- 123,78
Swaps	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>104 201,56</b>	<b>104 057,01</b>	<b>109 493,73</b>	<b>56,05</b>
Taux révisable	6 832,96	6 832,96	7 746,20	182,63
Taux indexé	7 244,92	7 100,38	7 538,15	-
Taux fixe	90 123,67	90 123,67	94 209,39	- 126,58
Swaps	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>104 201,56</b>	<b>104 057,02</b>	<b>109 493,74</b>	<b>56,05</b>

Comparée à l'exercice précédent, la structure de la dette en valeur comptable au 30 juin 2021 fait apparaître une hausse de la proportion de l'endettement à moyen et long terme et une baisse de celle à court terme :

ENDETTEMENT	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
A court terme (< 1 an)	3,59%	20,13%	21,13%
A moyen terme	67,91%	68,63%	62,29%
A long terme (> 5 ans)	28,51%	11,24%	16,59%

La structure des émissions au 30 juin 2021 reflète une baisse de la proportion de l'endettement en euros par rapport à la structure au 31 décembre 2020 :

ENDETTEMENT	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
En devises	33,04%	30,14%	29,92%
En euros	66,96%	69,86%	70,08%

Le tableau ci-dessous de la structure de la dette en valeur comptable après couverture montre une baisse de la proportion de l'endettement à taux fixe, quand la proportion de l'endettement indexé diminue légèrement et que l'endettement à taux révisable augmente :

ENDETTEMENT	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
Taux révisable	6,57%	-3,35%	2,43%
Taux indexé	6,82%	8,66%	7,48%
Taux fixe	86,61%	94,70%	90,08%

Eléments explicatifs sur les écarts de l'endettement en valeur de remboursement :

L'écart entre l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable est lié aux éléments suivants :

- la valeur de marché des emprunts à taux fixe a augmenté en raison de la baisse des taux ;
- en valeur de marché, il est tenu compte des coupons futurs actualisés alors que la valeur de remboursement est pied de coupon ;
- le résultat des swaps de macro-couverture impacte la valeur de marché quel que soit son sens.

Les éléments présentés dans cet exercice à titre d'information recouvrent un périmètre significatif de l'activité principale de la CADES, qui est de rembourser au mieux sa dette contractée sur les marchés financiers.